



Grand Prix International Cycliste ISBERGUES

PAS • de • CALAIS

ROADBOOK OFFICIEL
GUIDE TECHNIQUE



17
Dimanche septembre
20 23

77^e
édition

Trophée
Crédit Mutuel
Nord Europe

NORD
SPORTS
MAG.FR
www.nordsports-mag.fr



credit mutuel - Pierre Villeneuve - Steve Sabo - Conception graphique - Christophe Mouzy



62 Pas-de-Calais
Mon Département



Région
Hauts-de-France



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La création

Le Grand Prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le deuxième lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38^e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988, où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève. Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les deux premières années, puis successivement Grand Prix de la Ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris



pris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France. Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

La Classique Artésienne



La participation

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPREEZ, le voisin de Norrent-Fontes et ses 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2^e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de

France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE. En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.



Le parcours

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000. Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire sur la Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'

paraît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Temois, faisant d'Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem. Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environ 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.



L'organigramme

Les Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT.

Président de l'organisation : Jean-Claude WILLEMS.

Vice-Présidents : Eric MALINGUE, Olivier MOLON, Pierre WILLEMETZ.

Trésorière : Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.

Secrétaire : Claudie FARDEL, adjoints : Christophe WOZNY et Thibault DEPRIESTER.

Responsable circuit et sécurité : Thibault DEPRIESTER.

Responsable signaleurs : Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).

Responsables fléchage Isbergues et extérieur : Jacques DUPLOUY, Alfred COURCEL et leur équipe.

Liaison radio : Arnaud BEUGNY.

Sonorisation et images écrans : Julien LAMBERT - EVP Production.

Invités et véhicules : Nicolas TRINEL assisté de Fabrice FANIEN et leur équipe.

Responsable permanence : Eric MALINGUE.

Coordination contrôle médical : José LHERBIEZ et Michel MOLLET.

Coordination protocole : Pauline GALLOIS.

Coordination équipes : Eric MALINGUE et Jean-Claude BREUSE.

Assistance liaison infos course : Maxime PLANQUE.

Relation presse : Pierre WILLEMETZ, Frédéric VANDENBOOGAERDE.

Accueils invités : Claudie FARDEL et son équipe.

Accueils officiels course : Eric MALINGUE et José LHERBIEZ.

Responsable restauration : Micheline DAUTRICHE et son équipe.

Coordination assurances : Mathieu DEVAUX.

Responsable logistique salles et ligne d'arrivée : David BEZILLE et son équipe.

Responsable village : Sébastien CARNET et son équipe.

Responsable de la caravane publicitaire et des partenaires : Dany PENIN.

Service civique : Elisa MAYEUX.

Les officiels

Le Président du jury : Patrick DEMUNTER.

Les Commissaires UCI : Laurent BASTIEN et Sven CALUS.

Les Commissaires motos UCI : Mathieu IDELOT, Groffrey CORDIER.

Juge à l'arrivée : Jean-François MAILLET.

Commissaire voiture balai : Jean-Michel LAROSE.

Délégué LNC : Arnaud PLATEL.

Info radio course : Stéphanie POUCELLE.

Président de l'organisation : Jean-Claude WILLEMS.

Directeur de course : Joël HUYSMAN.

Directeur général : Olivier MOLON.

Directeur général adjoint : Thibault DEPRIESTER.

Régulateur : Thierry SALOME.

Ardoisier : Jérôme MORTREUX.

Prix spéciaux : Jérôme DUPLOUY.

Sécurité course : M.S.O. Evénementiel.

Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais.

Equipe médicale : Dr Fiona WEPPE, assistée de Mathieu DENDRAEL et Adrien ROUSSEL.

Equipe médicale : Dr Arnaud BUYSSCHAERT, assisté d' Arnaud GARACHE et Vincent DEROUBAIX.

Moto médicale : Dr Maxime WEEPE.

Ambulances : SCHOONHEERE.

Dépannage neutre : Assistance Sport Media.

Voiture ouverture course : Ets LAINE Frères.

Radio course : MOTOCOMM.

Photo finish : MATSPORT.

Speakers officiels : Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.

Info public : Francis GRULOIS.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Emmanuel BEUGNY, Eric BOULOGNE, Dominique BRIEF, Raymond CATEZ, Romain CATEZ, Maïté CORRIETTE, Monique DAMBRUNE, Jean-Luc DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Claude DA SYLVA, Jocelyne DAVE, Joëlle DECUYPER, Thomas DEQUENNE, Dany DELASSUS, Julien DESTREZ, Geneviève DUPONT, Corentin GUISSÉ, Samuel GROBELNY, Muriel, HELLEBOID, Thomas HENRON, Monique IZING, Dominique JASINSKI, Amélie JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOQ, Jérôme LECOQ, Laëtitia LECOQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Ludovic LERDUX, Maryse Leturgie, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe OURDOUILLE, Bryan PAUCHET, Richard PONCHEL, Francis POUILLE, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Serge VINCENT, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Monique WILLEMS.

Photographe officiel : Pierre WILLEMETZ.

Webmaster/conception et création graphique : Christophe WOZNY.

Réseaux sociaux : Pierre WILLEMETZ & Christophe WOZNY.

Impression : Imprimerie HECHTER - Vendin-les-Béthune

Le Palmarès

1945	Louis DEPREZ	1965	Willy BOCKLANT	1985	Adri VAN DER POEL	2005	Niko EECKHOUT
1946	Eugène DUPUIS	1966	Jean STABLINSKY	1986	Teun VAN VLIET	2006	Cédric VASSEUR
1947	Eugène DUPUIS	1967	Paul INT'VEN	1987	Alan PEIPER	2007	Martin ELMIGER
1948	Eugène DUPUIS	1968	Willy INT'VEN	1988	Jann GOËSSENS	2008	William BONNET
1949	Paul DELERUE	1969	Jan JANSSEN	1989	Sammie MOREELS	2009	Benoît VAUGRENARD
1950	José BEYAERT	1970	Jean JOURDEN	1990	Frédéric MONCASSIN	2010	Aleksey SARAMOTINS
1951	Henri DUHAMEL	1971	Daniel VAN RIJCKEGHEM	1991	Jacky DURAND	2011	Aaen Janus JORGENSEN
1952	César MARCELAK	1972	Marc DEMEYER	1992	Phil ANDERSON	2012	John DEGENKOLB
1953	Paul TAELEMAN	1973	Roger ROSIERS	1993	Jann KIRSIPUU	2013	Arnaud DEMARE
1954	Joseph PLANCKAERT	1974	Bernard BOURREAU	1994	Wilfried NELISSEN	2014	Arnaud DEMARE
1955	Alfred KAIN	1975	Joop ZOETEMELK	1995	Jann CORVERS	2015	Nacer BOUHANNI
1956	Seamus ELLIOT	1976	Yvon BERTIN	1996	Mario AERTS	2016	Kristoffer HALVORSEN
1957	Willy TRUYE	1977	Joop ZOETEMELK	1997	Magnus BACKSTEDT	2017	Benoit COSNEFROY
1958	Maurice MEULEMAN	1978	Daniel GISIGER	1998	Stéphane CUEFF	2018	Philippe GILBERT
1959	Jean-Claude ANNAERT	1979	Serge PERIN	1999	Lauri AUS	2019	Mads PEDERSEN
1960	Joseph SCHILS	1980	Elienne DE WILDE	2000	Peter VAN PETEGEM	2020	Nacer BOUHANNI
1961	Johann DE HAAN	1981	André CHALMEL	2001	Peter VAN PETEGEM	2021	Elia VIVIANI
1962	Laurent CHRISTIAENS	1982	Sven-Ake NILSSON	2002	Cédric VASSEUR	2022	Arnaud DEMARE
1963	Clément ROMAN	1983	Sean KELLY	2003	Jans KOERTS		
1964	Frans MELCKENBEECK	1984	Kim ANDERSEN	2004	Ludovic CAPELLE		

Permanences

PERMANENCE GENERALE DE DEPART

Hôtel de ville,
5 Place Emile Basly à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023

- de 15h45 à 17h15 Ouverture de la permanence de course.
de 15h45 à 17h15 Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- de 10h à 18h30 Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).
- 17h30 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à salle d'honneur de l'hôtel de ville.

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

- 9h30 Réunion des chauffeurs, salle bleue, à l'espace VIP restauration
de 9h à 10h Permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h Accréditation presse et médias, salle presse en mairie, 5 Rue Emile Basly, 62330 Isbergues.

OPERATIONS de DEPART

- de 10h50 à 11h40 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David Thellier.

OPERATIONS d'ARRIVEE

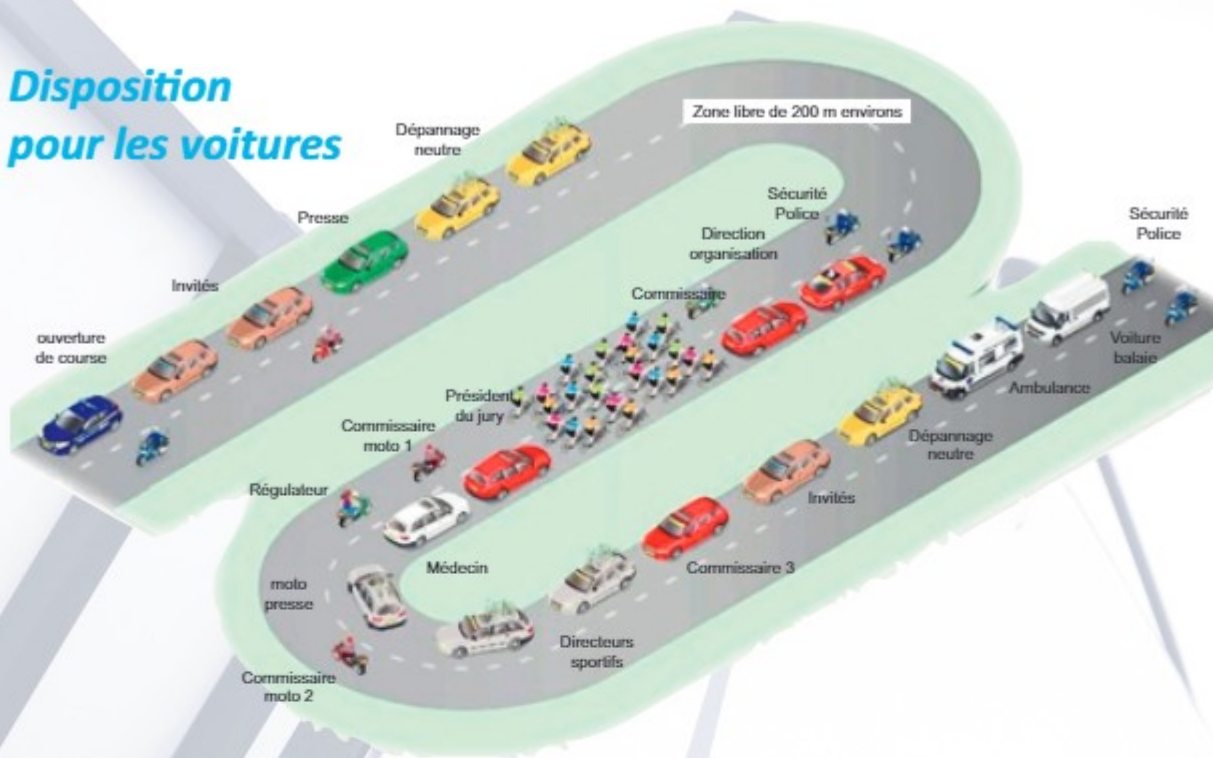
- 16h Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
ARRIVEE prévue vers 16h30.
16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du département du Pas-de-Calais.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDI 2023.

Plan Général ZONE d'arrivée et de Départ



Merci de respecter scrupuleusement le stationnement sur les parkings prévus pour les épreuves

Disposition pour les voitures



1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée). Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

art. 2.2.035

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

art. 2.2.036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

art. 2.2.037

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking « Presse » situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

5 VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking « Véhicules Invités » situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1er tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking « Véhicules invités ».

6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

REGLEMENT PARTICULIER

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 77ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 17 septembre 2023.

ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1ère division (UCI World Tour) (dans la limite de 50%), 2ème division (UCI Pro Team, 3ème division (Continental UCI et Nationales).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 16 septembre 2023 de 15h45 à 17h15, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues ainsi que le dimanche 17 septembre 2023 de 9h à 10h à l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly, de 15h45 à 17h15 le samedi 16 septembre 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h15 le samedi 16 septembre et aura lieu à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 17 septembre de 16h30 à 18h30 à l'hôtel de ville, place Emile Basly.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste

contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 13.661€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	5443	2724	1360	673	546

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	409	409	273	273	141

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	141	141	141	141	141

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	141	141	141	141	141

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

10.0 - PODIUM :

Les trois premiers de l'épreuve récompensés par :
1er du classement : Ville d'Isbergues et le Crédit Mutuel
2ème du classement : Société EUROVIA
3ème du classement : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Lys Romane.

10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel des monts, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :
1. Nombre de premières places sur l'ensemble des 6 monts.
2. Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 600€, attribuée par «THYSSENKRUPP», récompense le 1er de ce classement.

10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 5 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application du critère suivant : jusqu'à ce qu'il y ait départage : Classement général individuel au temps.

1) Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points.
2) Classement général individuel au temps.
Une prime d'un montant de 400 € attribuée par «APERAM » récompense le 1er de ce classement.

10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 250€, attribuée par la «SMH MUTUELLE HAUTS DE FRANCE» récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

10.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€, attribuée par la société «RISO», récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1998, au classement général officiel de l'épreuve.

10.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le «CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS» attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la

ligne du Sprint « le 62 », situé à kilomètre 68 dans la commune de EPS.

10.6 - MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe.

1) En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs.

2) En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par «Soluze Expert Conseil», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

10.7 - CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 150€, attribuée par le « CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE », récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts de France, le mieux classé à l'arrivée.

10.8 - DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 200 €, attribué par « TOYOTA FG AUTOMOBILES ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

10.9 - PRIX DU FAIR PLAY :

Le coureur désigné le plus « Fair Play » du peloton reçoit une prime de 150€, attribuée par la «CCI ARTOIS HAUTS DE FRANCE ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
- Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
- Le lauréat du «Prix des Monts».
- Le lauréat du «Prix des Sprints».
- Le lauréat du «Sprint Le 62».
- Le meilleur jeune de l'épreuve.
- L'équipe 1ère du «Classement par équipe».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
- Le meilleur régional.
- Le lauréat du «Dossard vert».
- Le lauréat du «Fair play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

Le 77ème Grand Prix d'ISBERGUES Pas de Calais est la 16ème épreuve de la Coupe de France FDI, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.





RÈGLEMENT 2023

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord R00C-AC2000) les deux années précédant sa demande
- Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :
-Classement individuel. La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
-Classement par équipes. La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
-Classement individuel des Jeunes. La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés après le 31 décembre 1997.

ARTICLE 4

4.1 Les épreuves qui souhaitent ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC a le pouvoir de décider si une annulation revient de l'exceptionnel.

ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel. Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel. Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant.

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1re et de 2e division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3e division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 7

7.1 Pour le classement individuel, sont attribués : 50 - 35 - 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13e et la 16e place incluse.

Le classement général individuel (total) par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'égalité, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2e de 3e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche courue qui les départage.

7.2 Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

En cas d'égalité, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'égalité, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

L'équipe qui obtient le moins de points est classée première. Les équipes sont classées respectivement : 12 - 8 - 6 - 7 - 5 points et, si y a lieu, 3 - 4, etc...

En cas d'égalité, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2e, puis de 3e places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués : 50 - 35 - 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve. À la place réelle, 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13e et la 16e place incluse, place réelle à l'arrivée. Le classement général individuel des jeunes s'effectue par l'addition des points inscrits dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve.

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- Le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif
- Le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, son directeur sportif
- Les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

ARTICLE 10

10.1 A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

10.2 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la coupe de France FDJ.

10.3 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.



ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 €
- Au deuxième coureur : 4 600 €
- Au troisième coureur : 3 100 €
- Au premier du classement des Jeunes : 3 100 €
- À la première équipe : 7 500 €

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ 2023 se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir. Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ. Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 14

Lors de la cérémonie protocolaire, les équipes françaises et les comités d'organisation doivent être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérente à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation.

Les sanctions pourront aller pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante et pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France FDJ.



EQUIPES PARTICIPANTES

UCI WORLD TEAMS

AG2R CITROEN TEAM



ALPECIN DECEUNINCK



COFIDIS



GROUPAMA - FDJ



INTERMARCHÉ
CIRCUS WANTY



TEAM ARKEA - SAMSIC



LIDL - TREK



UCI PRO TEAMS

BINGOAL WB



BOLTON EQUITIES
BLACK SPOKE



Q36.5
PRO CYCLING TEAM



TOTALENERGIES



TUDOR PRO CYCLING
TEAM



UCI CONTINENTAL TEAMS

St MICHEL MAVIC
AUBER 93



VAN RYSEL ROUBAIX
LILLE METROPOLE



NICE
METROPOLE
COTE D'AZUR



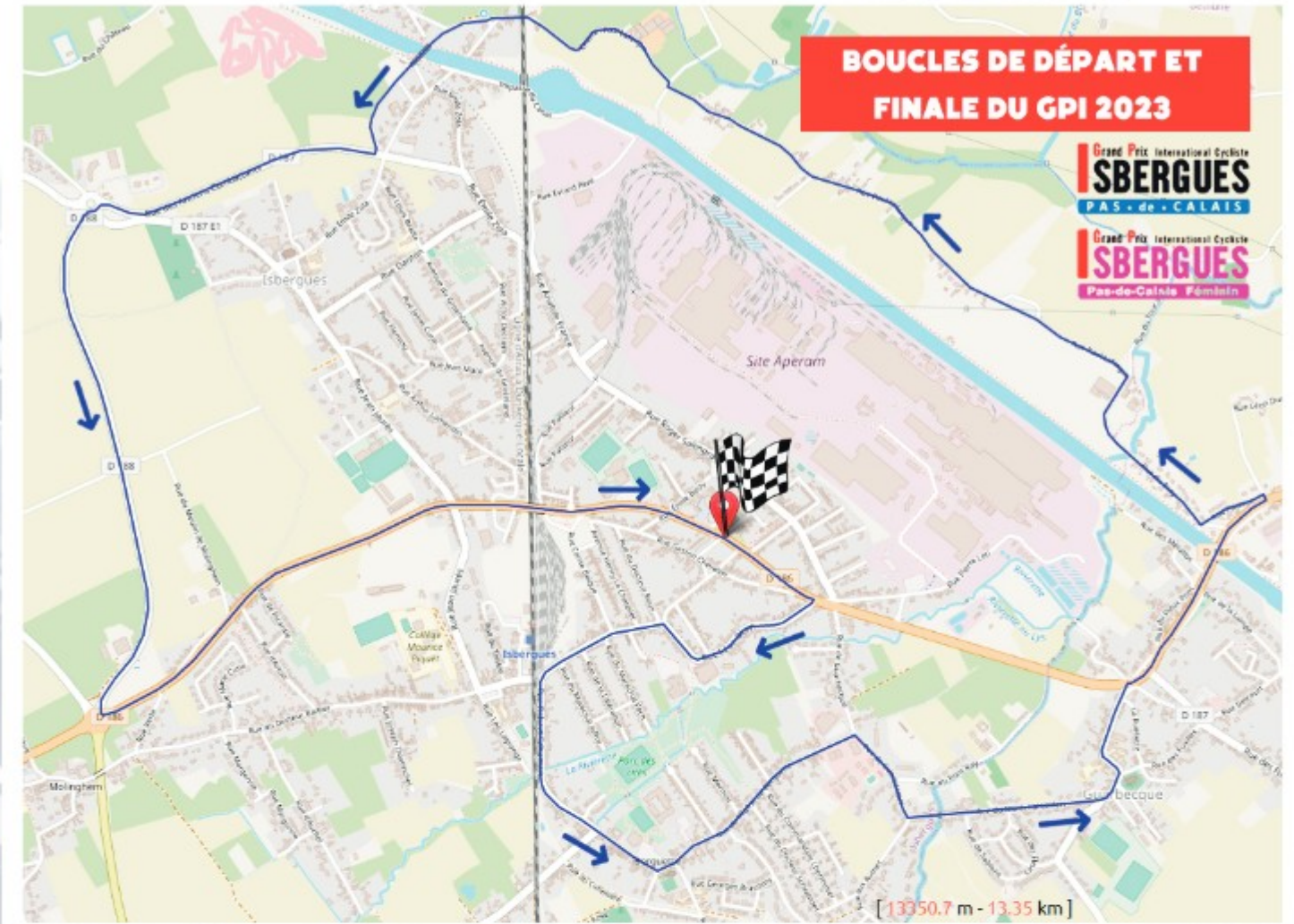
CIC U
NANTES ATLANTIQUE



U23



LE CIRCUIT LOCAL

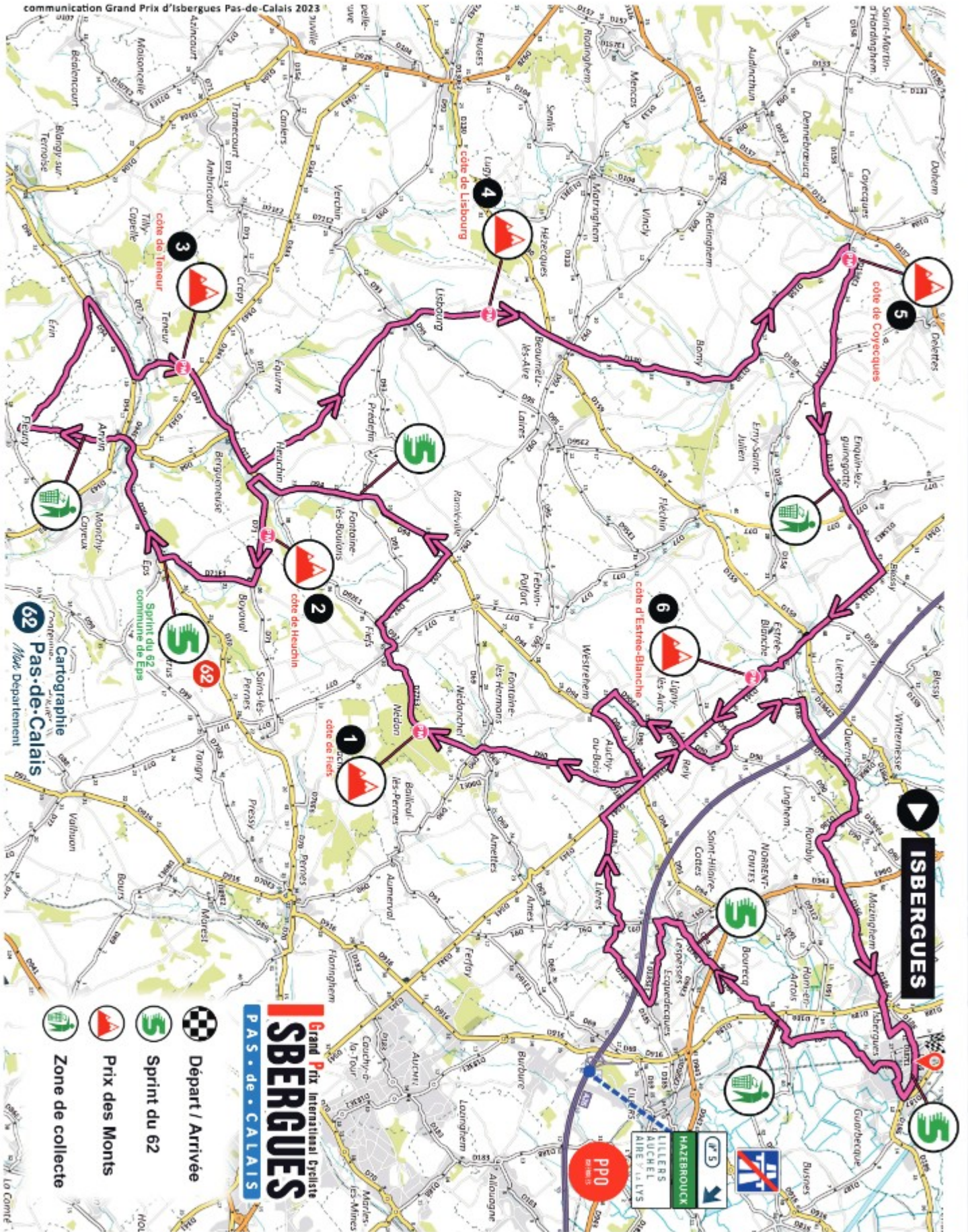


Départ promenade : 11h50 - Départ réel : 11h55 - Arrivée 16h30

KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire course	
				43 km/h	45 km/h
3	🚦 tout droit	Entre rond point Mont de Cocagne et rond point des Orgues	D188	16h28	16h16
2,1	⚠️ ILOTS DIRECTIONNELS			16h29	16h17
2,1	⚠️ ROND-POINT	par la gauche (virage serré)	D186	16h29	16h17
1,7	🚦 tout droit	rue Verte	D186	16h30	16h18
1,5	🚦 tout droit	rue Verte	D186	16h30	16h18
1,4	🚦 tout droit	aux feux tricolores, rue de la victoire	D186	16h31	16h19
0,0	Ligne d'arrivée	8ème PASSAGE - Fin du 5ème tour- ARRIVEE		16h33	16h21



LE PARCOURS GENERAL



ITINERAIRES ET HORAIRES

kms parcourus	kms à parcourir	VILLES	PRECISIONS	43 km/h	45 km/h	
-3,3		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée		D186	11h50	11h50
0,0	159,8	DEPART REEL (Lance) Carrefour rue Maréchal Leclerc et rue de Sablons - (2 tours)		11h55	11h55	
2,1	197,1	GUARBECQUE		11h57	11h57	
2,1	197,7	ISBERGUES		11h57	11h57	
10,0	185,8	Ligne d'Arrivée 1er PASSAGE - Fin du 1er tour		12h08	12h08	
23,3	176,5	Ligne d'Arrivée 2ème PASSAGE - Fin du 2ème tour		12h27	12h26	
23,3	176,5	Prix des Sprints N°1 SPRINT N°1 - ISBERGUES (Ligne Arrivée)		12h27	12h26	
25,1	174,7	Sortie de la boucle de "DEPART" Début de la boucle des "MONTs"		12h30	12h28	
25,4	178,1	PASSAGE A NIVEAU		12h30	12h28	
26,7	173,1	HAM EN ARTOIS		12h32	12h30	
28,8	171,0	BOURECQ		12h35	12h33	
30,8	169,0	ST HILAIRE CÔTTES		12h37	12h36	
32,3	167,5	LESPESSÉS		12h40	12h38	
33,0	166,8	Prix des Sprints N°2 SPRINT N°2 - LESPESSÉS		12h41	12h39	
33,9	165,9	ECQUEDECQUES		12h42	12h40	
36,2	163,6	LESPESSÉS-FAUQUENHEM Côte de Fauquanham		12h45	12h43	
37,1	162,7	LIERES		12h46	12h44	
39,7	160,1	AUCHY-AU-BOIS		12h50	12h47	
41,8	158,0	LIGNY-LES-AIRES		12h53	12h50	
45,0	154,8	WESTREHEM		12h57	12h55	
46,4	153,4	AUCHY-AU-BOIS		12h59	12h56	
49,6	150,2	NEDONCHEL		13h04	13h01	
52,9	145,9	NEDON		13h08	13h05	
53,5	146,3	Prix des Monts MONT N°1 - Côte de Fiets		13h09	13h06	
54,5	145,3	PIEFS		13h11	13h07	
58,2	141,6	FEBVIN-PALPART		13h16	13h12	
59,7	140,1	FONTAINES-LES-BOULANS		13h18	13h14	
61,2	138,6	Prix des Sprints N°3 SPRINT N°3 - FONTAINES-LES-BOULANS		13h20	13h16	
62,1	137,7	HEUCHIN		13h21	13h17	
65,9	133,9	Prix des Monts MONT N°2 - Côte de Heuchin - (arbre à gauche)		13h26	13h22	
65,9	133,9	BOYAVAL		13h26	13h22	
67,9	131,9	EPS		13h29	13h25	
69,8	130,0	SPRINT du DEPARTEMENT 62 - EPS		13h32	13h28	
71,3	128,5	ANVIN		13h34	13h30	
71,3	128,5	ENTREE DANS LA ZONE VERTE		13h34	13h30	
72,3	127,5	FIN DE LA ZONE VERTE		13h35	13h31	
74,3	125,5	FLEURY		13h38	13h34	
76,3	123,5	ERIN		13h41	13h36	
79,9	119,9	TENEUR		13h46	13h41	
81,3	122,2	PASSAGE A NIVEAU		13h48	13h43	
82,9	118,9	Prix des Monts MONT N°3 - Côte de Teneur		13h50	13h45	
83,0	116,8	BERGUEUNEUSE		13h50	13h45	
84,7	115,1	HEUCHIN		13h53	13h47	
87,8	112,0	EQUIRRE		13h57	13h52	
88,5	111,3	LISBOURG		13h58	13h53	
91,5	107,9	Prix des Monts MONT N°4 - Côte de Lisbourg		14h03	13h57	
94,1	105,7	BEAUMETZ-LES-AIRE		14h06	14h00	
96,9	102,9	GROEUPPE		14h10	14h04	
98,1	101,7	BOMY		14h11	14h05	
99,7	100,1	PETIGNY		14h14	14h07	
101,5	98,3	COYECQUES		14h16	14h10	
104,6	95,2	Prix des Monts MONT N°5 - Côte de Coyecques		14h20	14h14	
105,6	94,2	DELETTES		14h22	14h15	
107,2	92,6	ERNY-SAINT-JULIEN		14h24	14h17	
107,5	92,3	ENGUINÉGATTE		14h25	14h18	
110,9	92,6	ENQUIN-LES-MINES		14h29	14h22	
111,2	88,6	ENTREE DANS LA ZONE VERTE		14h30	14h23	
112,2	87,6	FIN DE LA ZONE VERTE		14h31	14h24	
112,2	87,6	BLESSY		14h31	14h24	
112,7	87,1	ESTREE-BLANCHE		14h32	14h25	
116,7	83,1	Prix des Monts MONT N°6 - Côte d'Estrée-Blanche		14h37	14h30	
116,9	82,9	LIGNY-LES-AIRES		14h38	14h30	
116,9	82,9	RELY		14h38	14h30	
121,8	78,0	LIETRES		14h44	14h37	
123,5	76,3	QUERNES		14h47	14h39	
126,3	73,5	ROMBLY		14h51	14h43	
127,6	72,2	MAZINGHEM		14h53	14h45	
130,3	69,5	ISBERGUES		14h56	14h48	
133,3	66,5	Sortie boucle "des MONTs" Début des boucles "FINALE" (5 tours de 13,3 km)		15h01	14h52	
133,3	66,5	Ligne d'Arrivée 3ème PASSAGE		15h01	14h52	
136,5	63,3	GUARBECQUE		15h05	14h57	
136,8	63,0	Prix des Sprints SPRINT N°4 - GUARBECQUE		15h05	14h57	
138,7	61,1	ISBERGUES		15h08	14h59	
142,0	57,8	Début de zone de collecte N°4		15h13	15h04	
142,9	56,9	Fin de zone de collecte N°4		15h14	15h05	
146,6	53,2	Ligne d'Arrivée 4ème PASSAGE - Fin du 1er tour		15h18	15h10	
146,6	53,2	Prix des Sprints SPRINT N°5 - ISBERGUES (Ligne d'Arrivée)		15h18	15h10	
159,9	39,9	Ligne d'Arrivée 5ème PASSAGE - Fin du 2ème tour		15h38	15h28	
173,2	26,6	Ligne d'Arrivée 6ème PASSAGE - Fin du 3ème tour		15h56	15h45	
181,9	17,9	Début de zone de collecte N°5		16h08	15h57	
182,8	17,0	Fin de zone de collecte N°5		16h10	15h58	
186,5	13,3	Ligne d'Arrivée 7ème PASSAGE - Fin du 4ème tour		16h15	16h03	
199,8	0,0	Ligne d'Arrivée 8ème PASSAGE - Fin du 5ème tour - ARRIVEE		16h33	16h21	



01 COUREURS



119
coureurs

162
coureuses

17 équipes de 7 coureurs
20 nations représentées
27 équipes de 6 coureuses

77

nombre d'éditions

95

accompagnateurs
chez les Hommes



135

accompagnateurs
chez les Femmes
(directeurs sportifs, assistants, mécaniciens...)



197,6 km chez les Hommes

126,1 km chez les Dames

ORGANISATION

02

10800

heures
de bénévolat

1200

repas servis
le jour pour
l'organisation

300

signaleurs



150

bénévoles
le jour de course



50

gendarmes



DIGITAL



1945

Date de création de l'épreuve

30

véhicules
dans la course
26 chez les femmes



20

motos radio,
régulateur, presse
16 chez les femmes



32

communes
traversées



12

commissaires
internationaux



5

médecins
dans la course



1

Village partenaires et invités

PARTENAIRES

4

partenaires
institutionnels



8

partenaires
médias



13

partenaires
officiels



26

partenaires
privés



17

hôtels
réservés

03

1

Caravane publicitaire

LES POINTS DANGEREUX

	KM	INDICATION
Boucles de Départ	1,60	VIRAGE EN EPINGLE
	4,00	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	4,70	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	5,00	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	6,30	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	7,90	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	11,70	VIRAGE EN EPINGLE
	14,90	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	17,30	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	18,30	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
Boucle des Monts	19,60	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	21,20	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	25,40	PASSAGE A NIVEAU
	26,70	ILOTS DIRECTIONNELS
	30,40	ILOTS DIRECTIONNELS
	33,30	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTÉS
	41,50	ILOTS DIRECTIONNELS
	42,80	ILOTS DIRECTIONNELS
	47,00	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTÉS
	47,60	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTÉS
	67,00	VIRAGE SERRE EN BAS DE LA DESCENTE
	69,60	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	69,90	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	72,40	ILOTS DIRECTIONNELS
	72,70	PASSAGE A NIVEAU
	81,30	PASSAGE A NIVEAU
	81,60	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR UN PONT
	84,60	ILOTS DIRECTIONNELS
	95,40	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE)
	118,20	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE APRES LE VIRAGE)
	131,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTÉS)
	134,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTÉS)

	KM	INDICATION
Boucles Finales	141,90	VIRAGE EN EPINGLE
	144,30	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	145,00	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	145,30	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	146,60	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	148,20	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	155,20	VIRAGE EN EPINGLE
	157,60	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	158,30	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	158,60	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	159,90	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	161,50	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	168,50	VIRAGE EN EPINGLE
	170,90	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	171,60	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	171,90	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	173,20	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	174,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	181,00	VIRAGE EN EPINGLE
	184,20	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	184,90	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	185,20	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	186,50	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	188,10	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	195,10	VIRAGE EN EPINGLE
	197,50	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	198,20	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	198,50	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	199,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	201,40	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)

Grand Prix International Cycliste ISBERGUES

PAS • de • CALAIS





Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00



Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



Grand Prix International Cycliste
ISBERGUES
PAS • de • CALAIS

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues
5, place Emile Basly
62330 Isbergues
www.gpisbergues.com
Email : contact@gpisbergues.com



Président de l'organisation :
Monsieur Jean-Claude WILLEMS
24, rue Guynemer
62330 Isbergues
Tél : (+33) (0)6.89.06.48.52
Email : jean-claude.willems@wanadoo.com

«La classique Artésienne», seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département de classe 1.1, le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.

Le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais s'inscrit dans le calendrier de la 30ème Coupe de France FDJ ELITES 2023, en tant que 16ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



**Ville
d'Isbergues**



Pas-de-Calais
Mon Département



**Région
Hauts-de-France**



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

PARTENAIRES MAJEURS PRIVÉS



**TOYOTA
FG BETHUNE**



PARTENAIRES MEDIAS

